

DECISION N° 2022-49

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision décision n° 2021-223 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie Mouriaux, directrice générale adjointe chargée du Secrétariat Général ;

Décide :

ARTICLE 1

Dans la délégation susvisée, le premier paragraphe de l'article 3 est modifié comme suit :

"ARTICLE 3 (modifié par la décision n° 2022-49)

A compter du 1^{er} février 2022, délégation de signature est donnée à :

Laurent Adenot	adjoint au chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique
----------------	---

pour signer les actes mentionnés relevant des attributions du service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique.

ARTICLE 2

L'article 4 est modifié comme suit :

ARTICLE 4 (modifié par la décision n° 2022 - 49)

En cas d'absence de Madame Stéphanie Mouriaux, délégation est donnée aux personnes listées ci-dessous pour signer tous actes relatifs à l'article 2 à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

NOMS	FONCTIONS
Adenot Laurent	adjoint au chef de service de l'achat, de l'appui juridique et de la logistique
Cazalbon Valérie	secrétaire générale adjointe
Creuzet Josiane	chef du service instruction financière
Javelot Magali	chef du service des affaires financières et budgétaires
Maire-Tabutin Karine	chef du service redevances

ARTICLE 3

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

17 FEV. 2022

Fait à Nanterre, le

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD